

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: Le vote porte sur la première motion réservée, présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Conformément à...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, je me rends compte qu'en vertu de l'article 75 (11) du règlement la présidence peut différer le vote par appel nominal mais, pour deux raisons, il serait préférable de passer immédiatement au vote. Il y a d'abord l'intérêt général que soulève l'amendement et, deuxièmement, le fait que les opinions à l'égard du prochain amendement pourraient être départagées, selon que le salaire horaire minimal sera de \$1.75 ou de \$2. Je vous demande, Votre Honneur, de bien vouloir pressentir la Chambre sur la question d'un vote immédiat ou différé.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je ferai tout ce que m'indiquera le député vu la coopération dont ont fait preuve les partis de l'opposition qui ont consenti à franchir l'étape du comité et de la troisième lecture aujourd'hui, de préférence avant l'heure du dîner. Je me rends volontiers à la demande du député.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, notre parti est prêt à coopérer. Nous reconnaissons le bien-fondé des observations qui ont été faites. Nous nous rangeons de l'avis du député.

M. l'Orateur suppléant: Les dispositions de l'article du Règlement ne sont que facultatives en ce qui concerne la présidence. Comme les députés le savent, l'objet est d'accélérer les travaux de la Chambre. Apparemment, on approuve, de part et d'autre de la Chambre, la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il semble que les députés souhaitent la mise aux voix de la motion dès maintenant. Qu'on appelle les députés.

(La motion n° 1 de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), mise aux voix, est rejetée par 138 voix contre 26.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Alkenbrack
Barnett
Beaudoin
Bigg
Blackburn
Brewin
Carter
Gilbert

MM.

Godin
Harding
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
MacDonald (Egmont)
MacInnis (M^m)
McGrath
McQuaid

[M. l'Orateur suppléant.]

MM.

Murphy
Peters
Rodrigue
Rondeau
Rose
Saltsman

MM.

Scott
Tétrault
Valade
Winch
Woolliams—26.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Laing
(Vancouver-Sud)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang (Saskatoon-Humboldt)
Langlois
Laniel
LeBlanc (Rimouski)
Lessard (LaSalle)
Lessard
(Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
MacGuigan
Mackasey
MacLean
McCleave
McIlraith
McIntosh
McKinley
McNulty
Mahoney
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mazankowski
Monteith
Morison
Noble
Noël
Nowlan
O'Connell
Olson
Osler
Otto
Peddle
Penner
Pepin
Perrault
Pringle
Prud'homme
Reid
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Rochon
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Schumacher
Serré
Sharp
Simpson
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Southam
Stafford
Stanfield

MM.

Alexander
Allmand
Anderson
Andras
Baldwin
Barrett
Béchar
Beer
Bell
Blair
Blouin
Borrie
Boulanger
Breau
Caccia
Cafik
Chappell
Chrétien
Clermont
Cobbe
Code
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté (Richelieu)
Côté (Longueuil)
Crossman
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Davis
Deachman
Deakon
Dinsdale
Downey
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Éthier
Fairweather
Forget
Foster
Francis
Gendron
Gibson
Givens
Goode
Gray
Grills
Guay (St. Boniface)
Guay (Lévis)
Gundlock
Hales
Harkness
Hopkins
Horner
Howard
(Okanagan Boundary)
Howe
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Kaplan
Kierans